

LE REPÉRAGE ET LE DÉPISTAGE DE LA CONSOMMATION MATERNELLE

LE REPÉRAGE SYSTÉMATIQUE : POURQUOI S'IMPLIQUER EN TANT QUE PROFESSIONNEL ?



Dépister une consommation d'alcool pendant la grossesse renvoie à un triple enjeu de santé : le développement du fœtus pour limiter l'exposition et/ou en réduire ses effets, le déroulement de la grossesse et les conséquences de l'alcool sur la santé de la femme.

- Les TCAF (Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale) correspondent à un spectre entier de troubles dont la prise en charge permet d'en réduire uniquement les impacts et qui sont uniquement accessibles et évitables grâce à une prévention efficace.
- Le risque existe depuis la conception et se prolonge jusqu'à la fin de la grossesse : la prévention est bénéfique quel que soit le moment de la grossesse ; il n'est jamais trop tard pour aborder le sujet.
Voir : les mécanismes de toxicité

Tous les professionnels peuvent relayer le message par l'ensemble des acteurs par exemple, à l'occasion de dosage d'HCG sanguins, à l'occasion de ventes de tests de grossesse ou d'ovulation, à l'occasion des démarches administratives (déclaration de grossesse...).

CHEZ LE PHARMACIEN

Si le professionnel veut dépister une consommation, c'est à lui de lever le tabou de l'alcool car il est rare que les femmes en parlent spontanément. Le professionnel doit savoir que :

- La consommation existe dans toutes les catégories socio-professionnelles et dans toutes les régions ; l'alcoolodépendance existe chez la femme enceinte et concerne jusqu'à 1% d'entre elles (Chassevent-Pajot, 2011). Il peut s'agir d'une dépendance constituée ou en voie de constitution avec des femmes pas encore conscientes de leur dépendance ou qui n'arrivent pas à en parler.
- L'angle de la consommation pendant la grossesse est une bonne manière de parler de la toxicité de l'alcool. C'est une porte d'entrée permettant d'introduire les bénéfices à la réduction de la consommation d'alcool en général

Si le professionnel n'aborde pas la question de la consommation, la mise sous silence équivaut à dire que l'usage de l'alcool est anodin ou bien qu'on n'en parle pas « même à son professionnel de santé ». Ainsi :

- Informer, c'est permettre une réduction de consommation et cela est bénéfique à tout moment pour la femme et son enfant
- Informer, c'est la responsabilité du professionnel de santé